



8 décembre 2023

Compte-rendu

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE et perspectives



La dernière Formation Spécialisée (FS) ministérielle de l'année s'est réunie le 8 décembre 2023.

Pour mémoire, la FS est l'instance qui a pris le relais du CHSCT, avec la loi de transformation de la Fonction publique. Elle est l'espace pour établir la politique santé sécurité et conditions de travail du ministère (cf. ci-dessous).



Présentation générale par le secrétariat général

Le secrétariat général a souligné que 2023 fut une première année de mise en place des nouvelles instances du dialogue social malgré l'absence de règlement intérieur et marquée dès le début de l'année par le conflit sur les retraites...

Le travail de l'ensemble les acteurs de prévention a été salué : les médecins du travail, les inspecteurs santé/sécurité au travail (ISST), des assistantes de la politique ministérielle de prévention (APMP, anciennement secrétaires animateurs), le réseau d'assistance des services sociaux et les ergonomes...

L'administration a évoqué un contexte budgétaire « amélioré » (« préservé » - dans les grandes lignes – nous paraît être une formule plus exacte).

Sur l'avenir de l'immobilier, le ton s'est voulu rassurant. Tout le monde ne passera pas en flex-office.

Les réflexions portent plutôt sur une série de questionnements : comment s'organise-t-on ? Mettons-nous des cloisons, des couloirs... ? Bien évidemment, l'impact du télétravail est en arrière-fond.

Pour le secrétariat général l'immobilier est un sujet de temps long et nécessite des moyens lourds, aussi nous incite-t-il à ne pas surréagir. Tout en reconnaissant que cela constituera, en tout état de cause un objet du dialogue social.

Pour **Solidaires Finances** la question de l'immobilier sera centrale. L'annonce le 29 novembre dernier de la réduction de 25 % des surfaces occupées par l'État dégainée par les ministres a bien été enregistrée par les personnels.

Solidaires Finances se demande si, après l'obsession de la suppression dogmatique des ETPT, l'administration ne va pas basculer sur la réduction dogmatique des mètres carrés ! Même si le secrétariat général se veut rassurant, il n'en demeure pas moins que c'est une commande politique. Pour preuve, concrètement dans les services, les projets présentés font écho à cette volonté.

Dès lors, la vigilance s'impose. Et nous percevons déjà ici et là des crispations sur le sujet.

Tout ceci ne manquera pas d'alimenter l'idée que l'agent.e est vraiment la variable d'ajustement. Pour **Solidaires Finances**, il/elle est le rouage premier du service public. Nous ne dirons jamais assez combien cette question de l'environnement de travail est essentielle. Les dégâts d'une mauvaise politique en la matière auront des conséquences énormes et durables. Ils se grefferont sur un climat déjà assez largement dégradé dans de nombreux services.

Bilan annuel des différents réseaux des acteurs de prévention

Le bilan a déjà été largement effectué à l'occasion du groupe de travail qui s'est tenu le 18 octobre dernier.

Rappelons que les acteurs de prévention médecins, ISST, assistance sociale et ergonomes..., sont les piliers de la politique ministérielle de santé, sécurité et conditions de travail. Auxquels nous associons également ici les équipes du secrétariat général, très engagées sur ces sujets. **Solidaires Finances** a rappelé son attachement à un réseau d'acteurs de prévention ministériel. Nous savons qu'il est souvent question d'une mutualisation interministérielle de ces « ressources », à laquelle notre fédération est opposée. Car en l'occurrence il s'agit plutôt d'une mutualisation de la pénurie. Le secrétariat général a apporté les précisions suivantes :

✓ **pour la médecine du travail**, le recrutement de professionnels demeure délicat d'où l'adaptation du maillage territorial. Mais un progrès en terme de couverture générale est revendiqué. **Solidaires Finances** a rappelé l'importance qui incombe à l'administration d'assurer une couverture médicale de l'ensemble de ses personnels ;

✓ **les ISST** : le réseau est maintenu. L'accent est mis sur le rôle d'expertise et de conseil... et parfois de rappel ! **Solidaires Finances** est opposé à l'orientation de conseil de cette profession. L'absence de moyens coercitifs est un frein au bon suivi des constatations qu'ils peuvent faire. Le ministère nous a informé de travaux qui devraient s'initier les concernant au niveau de la DGAFP ;

✓ **pour les ergonomes**, ils n'ont pas vocation à intervenir systématiquement. Mais il faudra peut-être développer et renforcer cette capacité.

✓ **Le service social** joue un rôle fondamental au quotidien et la sollicitation de ces services vient appuyer les conséquences de l'inflation et de la perte du pouvoir d'achat des personnels des Finances.

Solidaires Finances a porté son intervention sur les points ci-dessous :

✓ **la médecine du travail : tout le monde est bien conscient de la difficulté de recrutement. L'apport des personnels infirmiers est très bénéfique ;**

✓ **les ISST : Solidaires Finances souhaite qu'ils jouent un rôle plus proche de celui de l'inspecteur du travail et disposent de moyens coercitifs (Bercy a répondu qu'il s'agit là d'un débat qui ne peut être ouvert qu'au niveau de la Fonction publique ...)** ;

✓ **les ergonomes : Solidaires Finances insiste sur l'intérêt de les intégrer dans tous les projets qui concernent les nouvelles technologies ;**

✓ **le service social : nous demandons que le rapport soit également examiné en CNAS.**

Au titre de 2023, Solidaires Finances observe un phénomène inquiétant : la précarisation n'épargne pas les agent.es relevant de Bercy. Ceci doit être un sujet de préoccupation pour le ministère.

Solidaires Finances rappelle combien les réseaux des acteurs de prévention sont importants et la nécessité de les renforcer. Solidaires Finances combattra toujours leur dilution dans une vision interministérielle. Car cette dernière ne s'accompagnera pas n'en doutons pas, d'un standard élevé pour Bercy, mais plutôt d'une répartition de la pénurie !

Projet de note d'orientations 2024

La note d'orientations ministérielle annuelle est le cap annuel fixé pour la mise en œuvre de ces politiques.

La fédération **Solidaires Finances** est partisane de ne pas multiplier les axes fixés afin de porter l'essentiel des efforts sur ceux retenus. Il nous semble ambitieux voire irréaliste d'engager l'ensemble des administrations sur huit axes portant sur des thématiques très variées. Vision que le secrétariat général semble partager.

Pour **Solidaires Finances** la note est trop orientée sur une approche individualisante de la prévention.

Au lieu de s'interroger sur les causes qui se trouvent en général du côté des organisations du travail, le ministère répond par des mesures de formation et de responsabilisation des agent.es sans jamais mettre en question, le travail et les conditions de sa réalisation.

À titre d'illustration, dans l'axe qui traite de la protection des agent.es, les mesures préconisées sont des formations, un dispositif de signalement. À aucun moment il n'est abordé la question des actes d'incivilités constatés dans les SIP qui résultent souvent d'années de suppression d'emplois, de restrictions d'accès aux services qui obligent les contribuables à s'armer de patience pour voir leur cas traité.

Dans les « évidences » (thèmes qui s'imposent par nature), il y a l'amiante qui est et demeure incontournable. Le sujet du suivi des expositions et l'accès au Dossier Technique Amiante (DTA) sont une préoccupation majeure. **Solidaires Finances** réitère sa revendication de la présomption de l'imputabilité !

La sobriété énergétique est également citée. Pour **Solidaires Finances**, ce n'est pas sa place.

Si, elle constitue un objectif général et une politique en tant que tel, elle ne peut être une ambition au titre des conditions de travail. Le secrétariat général est finalement d'accord sur ce point et reformulera son propos, pour éviter la confusion.

Solidaires Finances attend donc la nouvelle version de ce document fondateur annuel.

Budget dédié à la Fs

En 2023, celui-ci a été réparti entre 199 Formations Spécialisées locales, entre autres. Il comporte aussi une dimension régionale mutualisée (entre les différentes directions) qui a bien fonctionné.

Au total, en moyenne individuelle, c'est 127 € par agent.e (contre 123 € lors de l'exercice précédent). L'enveloppe globale représente 1,6 millions d'euros. Les grands postes sont : les petits équipements (34 %), les travaux (22 %), les aménagements de poste (21 %) et la formation (13 %).

Pour 2024, le budget sera reconduit. Ce qui incite l'administration à considérer qu'il est stabilisé (même dotation/ agent à 127 €). Certes en volume mais quid de l'inflation...

Il conserve également son architecture à trois niveaux (ministériel, régional et FS locales). Le budget qui nous a été présenté pour cette année est quelque peu influencé par la mise en œuvre des nouvelles instances qui a perturbé voire retardé les discussions nécessaires à l'élaboration et la consommation des crédits afférents. L'année 2024 sera une année qui nous donnera une vision plus stabilisée de son utilisation.

Solidaires Finances a rappelé l'importance des échanges locaux avec une vigilance sur l'utilisation du budget qui ne doit pas masquer une extension des dépenses générales de fonctionnement des directions locales. Ce budget doit venir appuyer la politique ministérielle SSCT, sa déclinaison et mise en œuvre locale.

Prévention

C'est le nom du logiciel qui va remplacer le DUERP-PAP. Il a été ouvert le 15 novembre 2023 et sera déployé en 2024 (DUERP-PAP reste ouvert pour consultation).

Ce sont les assistant.es de prévention et les chef.fes de service qui sont chargé.es de la saisie des risques. La saisie se fait en « mode brouillon ». Une fois celle-ci effectuée, le document est accessible aux représentant.es des personnels.

Solidaires Finances regrette que l'expérimentation locale n'ait pu se faire avant sa mise en œuvre effective. Nous allons devoir découvrir sur le tard les effets de ce nouvel outil.

Pour Solidaires Finances quelque soit l'outil déployé il ne faut pas perdre de vue que l'identification des risques professionnels n'est qu'une étape dans la prévention. Il est surtout important d'accompagner les directions locales dans l'établissement d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT) en partant des mesures qui ont été prises et le bilan des DUERP.

Démarche ANACT

La convention a été lancée en 2021 dans plusieurs services. Le but du « jeu » est d'agir sur les transformations du travail, notamment sous l'angle de la prévention.

C'est une expérience unique qui a été lancée dont **Solidaires Finances** attend le dernier COPIL pour voir comment poursuivre le travail initié.

Un bilan global sera fait en 2024.

Solidaires Finances attend de voir comment l'administration va se saisir des conclusions de cette intervention pour faire de sorte que la dimension condition de travail soit au cœur des échanges professionnels et non évoqué à part ou seulement lors la rencontre annuelle autour du DUERP.